

Mont-sur-Rolle, le 16 décembre 2022

M. Vassilis Venizelos  
Conseiller d'Etat  
Secrétariat général du DJES  
Place du Château 4  
1004 Lausanne

## **Pénurie d'énergie et PRU: questions complémentaires et accompagnement des communes**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Suite à sa prise de position courant novembre et aux nombreux témoignages qu'elle a reçus de la part de communes, l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) souhaite par la présente vous soumettre leurs questionnements récurrents, ainsi que les réponses attendues par les Municipalités. Nous vous prions de trouver ci-dessous une **liste de questions par thématique**:

- **Survenance du risque et délestage**: quel est le délai dont disposeront les communes pour mettre en œuvre les mesures planifiées (activation du PRU, etc.) en cas de situation de crise ? Combien de temps à l'avance le Canton sera-t-il en mesure de prévenir les communes de l'application de délestages ?
- **Petites et moyennes communes**: le Canton a-t-il prévu de proposer un accompagnement aux petites et moyennes communes, ainsi qu'un appui spécial en cas de survenance de risque, compte tenu des moyens limités en matériel et personnel de ces dernières ?
- **Personnes vulnérables**: quelles sont les tâches et la responsabilité des communes en lien avec les personnes vulnérables ? Le Canton peut-il confirmer qu'aucune tâche de prise en charge médicale n'incombe aux communes ? Quels sont les critères d'évaluation (âge, santé, autonomie, personne seule, précarité financière, etc.) et à quel moment les communes seraient-elles concernées (sitôt que le PRU est activé, ou avant) ?
- **Permanence/piquet communal**: quelles sont les modalités de communication retenues par le Canton pour les différentes phases (circulation du renseignement, mobilisation de la cellule de crise, mise en œuvre du PRU) ? Autrement dit, comment et à qui l'information sera-t-elle diffusée au sein des communes à chaque étape ?
- **Logistique**: le Canton peut-il clarifier les besoins logistiques préconisés pour le PRU (le mémo étant laconique) ? Est-il prévu que la PCi fournisse une aide logistique complémentaire comme par exemple des moyens de liaison interne à la commune (talkie-walkie) ? En termes d'équipements de secours et sanitaires, quels sont les standards retenus et quel degré de préparation les communes doivent-elles appliquer (acquérir, planifier ou prospecter) ?
- **Réserve de carburants**: quelles mesures sont prévues par le Canton, respectivement le district, et quelles sont les attentes envers les communes (augmentation des réserves légales pour les domaines agricoles ou viticoles, création de réservoirs communaux, etc.) ?

En complément des questions susmentionnées, l'AdCV souhaite proposer au Conseil d'Etat et aux services concernés les **mesures d'accompagnement suivantes des communes par l'Etat**:

- Information générale sur les modalités et contraintes en matière d'installation de groupes électrogènes, voire d'autres équipements, en alternance avec l'électricité réseau et précisions

- sur leurs avantages/désavantages en termes de transformation et d'investissement (adaptation des tableaux électriques, mise en parallèle d'une installation autonome, etc.).
- Réquisition de professionnels régionaux agréés pour mesurer les besoins en électricité dans une situation fragile ou en situation de crise, afin de définir la puissance proportionnée des génératrices nécessaires au fonctionnement des emplacements de conduite, ou au profit des indépendants vulnérables (exploitants de bétail et autres animaux, commerces vitaux, etc.).
  - Sollicitation des prestataires susceptibles de fournir des luminaires mobiles et/ou des groupes électrogènes professionnels, sous forme de location, d'achat individuel ou groupé, ainsi que négociations pour des contrats collectifs, permettant de limiter les investissements dispendieux.
  - Accompagnement en amont, notamment sous l'angle logistique, des petites et moyennes communes, ainsi que planification d'un appui spécial à ces dernières par la PCi en cas de mise en œuvre des PRU.
  - Conseils et appuis aux agriculteurs et vigneron en cas de délestage.

De manière générale, beaucoup de Municipalités s'interrogent sur les contraintes techniques et d'organisation s'agissant des génératrices d'électricité de secours. Nous attendons donc plus de soutien et de coordination du Canton à ce sujet, notamment car les spécialistes en électricité réseau sont déjà surchargés et difficiles d'accès. Il faut donc éviter une concurrence contreproductive entre les prestataires et les petites communes.

Nous tenons également à souligner l'impact financier de la décision du Conseil d'Etat sur les communes, raison pour laquelle il est primordial que le partage des responsabilités entre le Canton et les communes soit clairement défini, mais également que le Canton prévoie un accompagnement financier, par exemple en concluant des contrats collectifs en son nom.

Nous demandons par ailleurs que le Conseil d'Etat s'assure que les communes soient systématiquement informées, lorsque l'un des services de l'Etat mentionne dans ses instructions ou directives l'existence des PRU ou des tâches communales.

En vous remerciant pour votre attention et la réponse que vous formulerez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, en l'assurance de notre considération distinguée.

AdCV  
Association de Communes Vaudoises



Le Président  
Michel Buttin



Le Secrétaire général  
Loïc Hautier